

XXXVIEME CONGRÈS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)

RESOLUTION SUR LE RESPECT EN TUNISIE DES DROITS FONDAMENTAUX ET
DES DROITS DE LA DEFENSE

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Niamey au Niger, pour son 36ème Congrès, du 7 au 9 décembre 2022,

PRENDS ACTE de la décision rendue par la cour d'appel militaire de Tunis se déclarant incompétente pour juger le cas du Bâtonnier Abderrazak KILANI, ancien ministre, poursuivi pour avoir rappelé les exigences de la loi et de la constitution à des policiers surveillant un détenu politique en détention arbitraire.

SE REJOUIT que la mobilisation des Confrères tunisiens et, à leur demande, du barreau de Paris, du Conseil National des Barreaux de France et de la CIB, ait ainsi porté ses fruits.

INVITE avec force les autorités tunisiennes au strict respect des droits fondamentaux et des droits de la défense.

41, Avenue de Friedland – 75008 PARIS

Tél. 01.88.40.19.20 / Fax. 01.53.43.15.78

contact@cib-avocats.org

www.cib-avocats.org